

Résumé des principaux termes du rapprochement entre Axalto et Gemplus

Un rapprochement entre égaux

- Axalto Holding N.V. (« **Axalto** ») et Gemplus International S.A. (« **Gemplus** ») ont signé le 6 décembre 2005 à Amsterdam, Pays-Bas, un *Combination Agreement* (le « **Combination Agreement** ») soumis au droit français aux termes duquel les deux sociétés ont conclu un accord de rapprochement industriel entre égaux.
- Le rapprochement entre Axalto et Gemplus donnera naissance à Gemalto N.V. (« **Gemalto** »), un leader mondial sur le marché de la sécurité numérique.
- Le conseil d'administration de chacune des sociétés a unanimement approuvé ce rapprochement entre égaux. Les deux actionnaires de référence de Gemplus, le groupe américain de fonds d'investissement Texas Pacific Group (« **TPG** ») et certaines entités de la famille Quandt (les « **Entités Quandt** »), ont également approuvé ce rapprochement industriel et sont également signataires du *Combination Agreement*.
- Le rapprochement sera réalisé en deux étapes distinctes et successives :
 - une augmentation de capital d'Axalto par apport en nature de l'intégralité des actions Gemplus détenues par TPG et les Entités Quandt (soit approximativement 43,7 % du capital de Gemplus) ;
 - suivie d'une offre publique volontaire initiée par Axalto (dont la dénomination sociale aura alors été modifiée en 'Gemalto') sur le solde des actions Gemplus que l'initiateur ne détiendra pas encore (soit approximativement 56,3 % du capital de Gemplus).
- Un résumé des principaux termes du rapprochement figure ci-après et apporte des précisions sur la structure de l'opération, la consultation des actionnaires, la gouvernance de Gemalto, sa direction, les conditions préalables au rapprochement et les restrictions contractuelles applicables aux offres émanant de tiers.

Première étape - Augmentation de capital d'Axalto par apport en nature de l'intégralité des actions Gemplus détenues par TPG et les Entités Quandt (soit approximativement 43,7 % du capital de Gemplus)

- TPG et les Entités Quandt ont, chacun pour ce qui le concerne, signé avec Axalto un contrat d'apport en nature aux termes duquel ils se sont irrévocablement engagés à apporter à Axalto, dès la réalisation de conditions préalables décrites ci-après, l'intégralité des actions Gemplus qu'ils détiennent, soit approximativement 25,3 % et 18,4 % respectivement. Ces apports seront rémunérés par des actions Axalto émises dans le cadre d'une augmentation de capital social d'Axalto qui leur sera réservée sur la base d'une parité de 2 actions nouvelles Axalto pour 25 actions Gemplus apportées.
- Immédiatement avant la réalisation de ces apports en nature, Gemplus procédera à une distribution d'une partie de ses réserves disponibles (distribution de prime d'émission) à hauteur d'un montant de 0,26 euro par action Gemplus dont bénéficieront TPG et les Entités Quandt en leur qualité d'actionnaires de Gemplus, à l'instar des autres actionnaires de Gemplus.
- Ces apports en nature seront réalisés même dans l'hypothèse où le conseil d'administration de Gemplus viendrait à recevoir dans l'intervalle un projet d'offre publique d'acquisition non sollicitée émanant d'un tiers, estimerait que les termes de ladite offre sont plus favorables que ceux du rapprochement avec Axalto et déciderait alors de recommander aux actionnaires de Gemplus d'apporter leurs actions Gemplus à ladite offre.

Seconde étape - Lancement par Axalto d'une offre publique d'échange volontaire sur le solde des actions Gemplus (soit approximativement 56,3 % du capital)

- Dès la réalisation de l'augmentation de capital d'Axalto susmentionnée, Axalto (dont la dénomination sociale aura alors été modifiée en 'Gemalto'), offrira à tous les autres actionnaires ou porteurs d'*American depositary shares* de Gemplus d'échanger leurs actions ou leurs *American depositary shares* Gemplus contre des actions Gemalto à la même parité que celle retenue pour les apports en nature susmentionnés, soit 2 actions nouvelles Axalto pour 25 actions Gemplus apportées.
- Les actionnaires de Gemplus pourront échanger leurs actions Gemplus contre des actions Gemalto pendant toute la durée de l'offre publique d'échange.

La consultation des actionnaires

- Le *Combination Agreement* prévoit qu'Axalto et Gemplus réunissent leurs actionnaires respectifs dans le cadre du rapprochement.
- L'assemblée générale des actionnaires d'Axalto, qui s'est réunie le 31 janvier 2006, a d'ores et déjà approuvé le projet de rapprochement. Pour connaître l'ordre du jour de cette assemblée générale, cliquez ici : http://www.axalto.com/Company/Governance/EGM_meeting_2006.asp. Pour lire le communiqué de presse relatif au résultat de cette assemblée générale, cliquez ici : <http://www.axalto.com/France/press/news.asp?id=396>.
- L'assemblée générale des actionnaires de Gemplus se tiendra le 28 février 2006. Il sera demandé aux actionnaires de Gemplus d'approuver, sous certaines conditions, la distribution de réserves susmentionnée et la reconstitution du conseil d'administration de Gemplus. TPG et les Entités Quandt se sont engagés à voter en faveur des résolutions soumises à cette assemblée générale.

La gouvernance de Gemalto et sa direction

- Immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital d'Axalto par apport en nature de l'intégralité des actions Gemplus détenues par TPG et les Entités Quandt, le conseil d'administration d'Axalto, dont la dénomination sociale aura alors été modifiée en 'Gemalto', sera composé de onze membres selon la répartition suivante :
 - le directeur général (*Chief Executive Officer*) actuel de Gemplus ;
 - le directeur général (*Chief Executive Officer*) actuel d'Axalto ;
 - quatre administrateurs indépendants issus du conseil d'administration actuel d'Axalto ;
 - un administrateur indépendant issu du conseil d'administration actuel de Gemplus ;
 - deux représentants de TPG ;
 - un représentant des Entités Quandt ; et
 - un administrateur proposé conjointement par Axalto et Gemplus.
- Le *Combination Agreement* prévoit que les personnes suivantes assumeront les responsabilités ci-après au sein de Gemalto :
 - Alex Mandl : Président Exécutif* (*Executive Chairman*)

- Olivier Piou : Directeur général (*Chief Executive Officer*)
 - Charles Desmarts : Directeur financier (*Chief Financial Officer*)
 - Frans Spaargaren : Directeur administratif (*Chief Administrative Officer*)
- * *Pour une durée de 18 mois à compter de la réalisation de l'apport en nature de l'intégralité des actions Gemplus détenues par TPG et les Entités Quandt à Axalto*

Conditions préalables

Les parties au *Combination Agreement* ont assorti leur accord sur le rapprochement d'Axalto et de Gemplus de conditions préalables qui devront avoir été satisfaites au plus tard le 31 octobre 2006 et comprenant notamment :

- l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'Axalto du projet de rapprochement, laquelle approbation a d'ores et déjà été obtenue le 31 janvier 2006 (pour connaître l'ordre du jour de cette assemblée générale, cliquez ici : http://www.axalto.com/Company/Governance/EGM_meeting_2006.asp ; pour lire le communiqué de presse relatif au résultat de cette assemblée générale, cliquez ici : <http://www.axalto.com/France/press/news.asp?id=396>) ;
- l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Gemplus de la distribution de réserves susmentionnée et de la reconstitution du conseil d'administration de Gemplus, laquelle assemblée générale se tiendra le 28 février 2006 ;
- l'autorisation du rapprochement par les autorités de la concurrence au titre du contrôle des concentrations, en ce compris la *Federal Trade Commission* ou le *Department of Justice* américains en application du *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvement Act* de 1976 et la Direction générale de la Concurrence de la Commission Européenne en vertu du Règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil du 20 janvier 2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ;
- l'exécution par chacune des parties au *Combination Agreement* de ses obligations et la réitération des déclarations faites aux termes du *Combination Agreement* à la date de réalisation de l'augmentation de capital d'Axalto par apport en nature de l'intégralité des actions Gemplus détenues par TPG et les Entités Quandt ; et
- l'absence de changement défavorable significatif affectant notamment l'activité ou les résultats d'Axalto ou de Gemplus.

Toutes les conditions suspensives décrites ci-dessus ayant été réalisées, la réalisation de l'augmentation de capital d'Axalto par apport en nature de l'intégralité des actions Gemplus détenues par TPG et les Entités Quandt interviendra le même jour que le dépôt par Axalto de l'offre publique d'échange portant sur le solde des actions Gemplus auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Offres émanant de tiers

Les parties au *Combination Agreement* s'interdisent de solliciter ou d'engager des discussions avec des tiers s'agissant d'autres offres d'acquisition, sous réserve de la possibilité pour le conseil d'administration tant d'Axalto que de Gemplus d'examiner et recommander, dans la mesure où la loi l'y oblige, un projet d'offre d'acquisition non sollicitée émanant d'un tiers que le conseil d'administration d'Axalto ou de Gemplus, selon le cas, considérerait comme plus favorable que le rapprochement entre Axalto et Gemplus. Même dans une telle hypothèse, l'augmentation de capital d'Axalto par apport en nature de l'intégralité des actions Gemplus détenues par TPG et les Entités

Quandt et la distribution par Gemplus de réserves d'un montant de 0,26 euro par action Gemplus seraient réalisées, sous réserve de la satisfaction des conditions préalables qui y sont stipulées.

*

*

*

A propos d'Axalto

Axalto est une société anonyme (*naamloze vennootschap*) de droit néerlandais dont le siège social est à Amsterdam, Pays-Bas, et l'adresse est Koningsgracht Gebouw 1, Joop Geesinkweg 541-542, Amstel Business Park, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre de la Chambre de commerce et d'industrie de la région d'Amsterdam sous le numéro 27255026.

Axalto exerce ses activités et son savoir-faire dans les principaux domaines d'application des cartes plastiques sécurisées. La société est présente essentiellement dans deux secteurs d'activité que sont, d'une part, le secteur des cartes à puces, comprenant notamment les produits, les logiciels et les services associés destinés aux segments de la téléphonie fixe et mobile, les services financiers ainsi que les applications destinées au secteur public et, d'autre part, le secteur des terminaux de paiement.

Les actions Axalto sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.

Aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires agissant de concert ne contrôle Axalto à ce jour et, à la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que la société Fidelity Funds Sicav ne détient plus de 5 % du capital social d'Axalto. La société Fidelity Funds Sicav a déclaré à l'autorité néerlandaise des marchés financiers (*Autoriteit Financiële Markten*) avoir franchi à la hausse le 21 novembre 2005 le seuil de 5 % du capital social d'Axalto et a déclaré à cette occasion détenir 5,26 % du capital et des droits de vote de la société. Le flottant d'Axalto représente environ 93 % de son capital social, les salariés détenant environ 1,30 % du capital de la société à travers un fonds commun de placement accessible depuis leur plan d'épargne d'entreprise et les administrateurs et dirigeants détenant environ 0,30 % du capital.

A propos de Gemplus

Gemplus est une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est 46a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro B 73 145.

Gemplus exerce également ses activités dans le domaine des cartes plastiques sécurisées. Elle est présente dans le secteur des télécommunications, comprenant les produits, les logiciels et les services liés à la téléphonie fixe et mobile, le secteur des services financiers et le secteur de l'identité et de la sécurité basé sur la technologie de la carte à puce.

Les actions Gemplus sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. ainsi que sur le NASDAQ à travers un programme d'*American depositary shares*.

TPG et les Entités Quandt sont les deux actionnaires de référence de Gemplus dont ils détiennent à ce jour respectivement 25,3 % et 18,4 % du capital social. TPG et les Entités Quandt n'agissent pas de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce vis-à-vis de Gemplus et ne sont liés par aucun accord particulier. A la connaissance d'Axalto, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social de Gemplus, à l'exception du Groupe Dassault et de Nordea 1 Value Funds

qui possèdent respectivement une participation légèrement supérieure à 5 % du capital social de la société. Le flottant de Gemplus représente environ 45 % de son capital social.

*

*

*

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou d'échange ou une sollicitation à la vente ou à l'échange de valeurs mobilières émises par Axalto Holding N.V. ni une offre de vente ou d'échange ou la sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières émises par Gemplus International S.A. Aucune vente ou échange de valeurs mobilières ne saurait avoir lieu dans un pays quel qu'il soit où une telle offre, sollicitation, vente ou échange serait illégal en vertu de la réglementation applicable dans ce pays. Toute personne qui viendrait à détenir une copie de ce document est appelée à se renseigner et à suivre les restrictions qui lui sont éventuellement applicables. La sollicitation d'offres d'achat d'actions Gemplus International S.A. (y compris les actions Gemplus International S.A. représentées par des American depositary shares) aux Etats-Unis ne sera réalisée que sur la base d'un prospectus d'offre publique d'échange et des documents d'information qu'Axalto Holding N.V. enverra aux porteurs de valeurs mobilières émises par Gemplus International S.A. dans le respect des dispositions de la réglementation applicable aux Etats-Unis.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance, dès qu'ils seront disponibles, du prospectus d'offre publique d'échange et des documents d'information, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents, relatifs au rapprochement industriel auquel il est fait référence dans le présent communiqué dans la mesure où ceux-ci contiendront des informations importantes. Une fois disponible, le prospectus d'offre publique d'échange et les documents d'information pourront être obtenus auprès des Relations Investisseurs d'Axalto Holding N.V. Si nécessaire, le prospectus d'offre publique d'échange sera déposé par Axalto Holding N.V. auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Dans l'hypothèse où le prospectus d'offre publique d'échange est déposé par Axalto Holding N.V. auprès de la SEC, les actionnaires pourront s'en procurer une copie, ainsi que de tout autre document d'information déposé par Axalto Holding N.V., sans frais sur le site Internet de la SEC à l'adresse suivante : www.sec.gov.

Les investisseurs et les actionnaires qui sont des « U.S. persons » au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, où qui se situent aux Etats-Unis devront également prendre connaissance de tout prospectus en réponse émis par Gemplus International S.A. dès que, et si, celui-ci est déposé par Gemplus International S.A. auprès de la SEC dans la mesure où il contiendra des informations importantes. Le prospectus en réponse et tout autre document mis à la disposition du public par Gemplus International S.A. auprès de la SEC seront disponibles sans frais sur le site Internet de la SEC à l'adresse suivante : www.sec.gov. Ce prospectus en réponse, si il est émis, sera également disponible pour revue et copie à la SEC à l'adresse suivante : 450 Fifth Street, N.W., Washington, D.C. 20549, Etats-Unis. Pour toute information sur les modalités de cette consultation, veuillez composer le numéro de téléphone suivant : +1 800 732 0330.

En France, les actionnaires de Gemplus International S.A. sont invités, s'agissant de l'offre publique d'échange, à se référer à la note d'information établie par Axalto Holding N.V. qui sera disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante : www.amf-france.org. Sauf décision contraire d'Axalto Holding N.V., il n'est pas envisagé qu'une offre soit faite, directement ou indirectement, en ou vers l'Australie, le Canada ou le Japon. Dans ces conditions, toute acceptation provenant de l'un de ces pays ne pourra être prise en considération. Aucune copie de ce communiqué n'est ni ne doit être envoyée par courrier ou autrement distribuée ou envoyée en Australie, au Canada ou au Japon. Les intermédiaires de toute nature sont invités à respecter ces restrictions et à ne pas envoyer ni distribuer ce communiqué en ou vers l'Australie, le Canada ou le Japon.